Inscription en accueil de loisirs, vous avez besoin de renseignements?





Vous souhaitez être aidé pour remplir ce bulletin d'inscription ?

Le directeur de l'accueil de loisirs.

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT, NOUS SOMMES TOUJOURS DISPONIBLES.

Service municipal enfance - 01 64 73 48 50

RAPPEL: N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AVANT LA DATE LIMITE.

Pour votre parfaite information, une affiche est apposée dans toutes les écoles et dans chaque accueil. Vous pouvez également consulter le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr

Chaque jour de présence au centre, votre enfant devra « badger ».

Pour chaque enfant inscrit, non présent, une participation de 20% du tarif sera demandée, sauf sur présentation d'un justificatif : certificat médical.



Inscription à l'accueil de loisirs avant vendredi 14 juin 2024

1ère partie à conserver par l'accueil de loisirs

Nom et lien de parenté de la personne procédant	Identité de l'enfant
à l'inscription	Nom :
	Prénom :
	Date de naissance :
	Ecole:

Merci d'entourer les dates de présence de votre enfant Vacances d'août 2024

Du 5 au 30 août 2024 - Horaires : 7h30 à 18h30

05/08	06/08	07/08	08/08	09/08
12/08	13/08	14/08	FÉRIÉ	FERMÉ
19/08	20/08	21/08	22/08	23/08
26/08	27/08	28/08	29/08	30/08

Informations et coordonnées des personnes à appeler :

Première personne :	
Nom :	Prénom:
Lien avec l'enfant :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Deuxième personne :	
Nom :	Prénom:
Lien avec l'enfant :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :

Inscription à l'accueil de loisirs avant vendredi 14 juin 2024 2^{ème} partie à conserver par la famille

Nom et lien de parenté de la personne procédant	Identité de l'enfant	
à l'inscription	Nom :	
	Prénom :	
	Date de naissance :Classe :	
	Ecole:	

Merci d'entourer les dates de présence de votre enfant Vacances d'août 2024

Du 5 au 30 août 2024 - Horaires : 7h30 à 18h30

05/08	06/08	07/08	08/08	09/08
12/08	13/08	14/08	FÉRIÉ	FERMÉ
19/08	20/08	21/08	22/08	23/08
26/08	27/08	28/08	29/08	30/08

Il est impératif, en cas de difficultés exceptionnelles, de prévenir l'accueil :

- pour toute absence non prévue,
- pour tout retard,
- pour quelque problème que ce soit!

Afin que votre enfant soit accueilli, dans les meilleures conditions, dans son accueil de loisirs, vous devez l'inscrire à l'aide de ce formulaire.

- 1• Remplissez les deux volets de ce formulaire en indiquant précisément les dates de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs.
- 2• Détachez la partie (2) du formulaire qui vous est réservée. Conservez-la précieusement pour tout contrôle.
- 3• Remettez l'autre partie (1) de ce formulaire au directeur de l'accueil de loisirs au plus tard VENDREDI 14 JUIN 2024.